

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

SESSION 2021-2022

29 MARS 2022

PROPOSITION DE DÉCRET¹

VISANT À PÉRENNISER LES PÉRIODES "COVID" DANS L'ENSEIGNEMENT
OBLIGATOIRE

RAPPORT DE COMMISSION

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DE L'ÉDUCATION

PAR M. KALVIN SOIRESSE NJALL

¹ Voir doc. 344 (2021-2022) n°1.

TABLE DES MATIÈRES

1	Exposé de Mme Bernard, co-auteure.....	3
2	Discussion générale	4
3	Examen et vote des articles.....	6
4	Vote et confiance.....	6

Mesdames et Messieurs,

Votre commission de l'Éducation a examiné, au cours de sa réunion du 29 mars 2022, la proposition de décret visant à pérenniser les périodes "Covid" dans l'enseignement obligatoire, déposée par Mme Elisa Groppi, M. Jean-Pierre Kerckhofs, Mme Alice Bernard, Mme Anouk Vandevoorde, M. Germain Mugemangango, M. Antoine Hermant, Mme Laure Lekane et M. Luc Vancauwenberge (doc. 344 (2021-2022) n° 1).²

1 Exposé de Mme Bernard, co-auteure

En qualité de co-auteure de la proposition, **Mme Bernard** rappelle que son objectif est de pérenniser et d'élargir les mesures Covid octroyées durant la crise en vue d'accorder aux établissements scolaires de l'enseignement obligatoire un renforcement des équipes pédagogiques destiné à lutter contre le retard scolaire, contre les inégalités et à assurer des conditions de travail de qualité aux enseignants.

Elle se réfère principalement aux développements présentés dans la proposition de décret.

Ainsi, répondant aux demandes des enseignants et des directions sollicitant de pouvoir assurer une meilleure prise en charge des élèves en difficulté, son groupe sollicite de pérenniser ces mesures d'accompagnement.

La proposition de décret tend par conséquent à modifier le décret-programme du 17 juillet 2021 portant diverses mesures, en supprimant les échéances prévues pour l'octroi des périodes de soutien dans l'enseignement maternel, primaire et secondaire.

² Ont participé aux travaux de la commission :

- M. Di Mattia, Mme Ahallouch, Mme Chabbert
- M. Douette (Président), M. Janssen, Mme Cortisse, Mme Galant
- M. Florent, M. Soiresse Njall
- M. Kerckhofs

- Mme Schyns, Mme Vandorpe

Ont assisté aux travaux de la commission :

- Mme Désir : ministre de l'Éducation
- M. Thomas Gilson : collaborateur au cabinet de Mme la ministre
- Mme Bernard, membre du Parlement
- M. Ameloot, collaborateur du groupe PS
- Mme Constant, collaboratrice du groupe MR
- M. Lachapelle, collaborateur du groupe Les Engagés

2 Discussion générale

Au nom des socialistes, **Mme Ahallouch** remercie ses collègues du groupe PTB pour la proposition.

Elle pointe que la crise sanitaire a indéniablement laissé des traces tant sur les plans pédagogique que psychologique des enfants. Les travaux récents de la commission conjointe relative à la santé mentale en ont été le témoin privilégié.

Dès lors qu'il est indéniable, comme le rappellent tous les acteurs de terrain, que les arrêts successifs des apprentissages ainsi que la limitation des contacts sociaux ont eu des répercussions sur les élèves, la députée relève que la ministre a, à ce titre, pris ses responsabilités en dégageant, grâce notamment aux aides européennes, des budgets pour engager du personnel supplémentaire destiné à accompagner les jeunes en difficulté. Elle rappelle qu'il s'agissait de deux enveloppes conséquentes de 27 millions d'euros et de 12 millions d'euros.

Parallèlement à cela, la députée considère qu'il convient de ne pas perdre de vue tous les projets structurels qui sont mis en place pour veiller à un meilleur accompagnement des élèves. Il convient d'avoir une vision globale et claire des ressources disponibles afin de répondre aux enjeux de l'enseignement et de les allouer là où les objectifs peuvent être atteints.

Il faut, selon elle, sortir des aides « *one-shot* », lesquelles étaient destinées à pallier une difficulté de temps de crise.

Elle ajoute qu'il faut aussi veiller à une meilleure lisibilité des dispositifs pour les directions. Conformément à la trajectoire du Pacte, des moyens conséquents seront consacrés, dès la rentrée prochaine, pour l'accompagnement personnalisé en P1-P2 soutenant la mise en œuvre du tronc commun et l'entrée en vigueur des référentiels. Il s'agit ici d'un budget de 38 millions d'euros.

Elle se dit consciente que les difficultés n'auront pas disparu rapidement et déclare que la ministre travaille activement à trouver des solutions concertées avec les acteurs de terrain.

Étant donné les projets d'accompagnement en cours et les réalités budgétaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles, il ne lui semble pas pertinent de soutenir la proposition qui est faite.

Rejoignant les propos de sa collègue, **M. Soiresse Njall** relève qu'après deux années de crise très dures, singulièrement au sein des familles précarisées qui ont dû solliciter un soutien particulier en raison du retard accumulé, un budget de plus 80 millions d'euros a été consacré à la continuité des apprentissages, à la lutte contre le

décrochage scolaire (en permettant l'engagement de personnels complémentaires) ainsi qu'au bien-être et à la santé mentale de ces jeunes.

Si des inquiétudes légitimes demeurent quant aux conséquences de la crise et à la situation d'après-crise, le gouvernement en est pleinement conscient et y travaille adéquatement. C'est en tout cas ce qui a été sollicité par les députés au travers de leur résolution faisant suite au rapport de la commission conjointe relatif à la santé mentale des jeunes.

Il conclut à ce que le gouvernement poursuit la mise en place du tronc commun et des chantiers du Pacte, en parallèle avec les mesures prises à la faveur d'un meilleur climat scolaire, lesquels contribueront grandement à un accompagnement personnalisé des élèves. Le groupe Ecolo ne manquera pas d'être attentif à ces mesures attendues avec impatience.

Mme Galant souligne le travail efficace de l'ensemble du gouvernement durant la crise. Aux situations d'urgence, des mesures *ad hoc* ont été prises, notamment pour réduire les retards d'apprentissage. Elle note que, selon les directions ou PO, les méthodes empruntées ont parfois été différentes mais ont toutes veillé à ce que les cursus scolaires soient poursuivis.

En lien avec les heures Covid, elle préconise de laisser le gouvernement faire un travail d'évaluation (lequel est en cours) avant qu'il ne puisse se prononcer sur la poursuite des aides. Elle estime par conséquent que la proposition du PTB est prématurée et relève qu'il convient d'en évaluer le coût de manière préalable.

Réagissant aux propos de Mme Ahallouch, **Mme Bernard** note tout d'abord que sa proposition tend justement à transformer ces mesures d'aides *ad hoc* en projets structurels. Ensuite, elle relève que tous les travaux en cours s'inscrivent dans la durée et dans une progressivité de mise en place d'une réforme alors que sa proposition vise ici à prolonger les mesures de manière transversale et immédiate.

Ensuite, répondant à Mme Galant quant à l'évaluation des mesures, elle considère que celle-ci est venue du terrain, lequel réclame la poursuite du mécanisme d'aides.

Quant au budget, si elle sait que l'enveloppe est fermée, elle précise qu'il s'agit de choix politiques qui peuvent être modifiés.

Prolonger les dispositifs existants, répondant ainsi à des besoins de terrain, ne pourrait qu'être bénéfique, selon la députée.

3 Examen et vote des articles

Articles premier à 3

Les articles 1er à 3 n'appellent pas de commentaire particulier et sont rejetés par 9 voix contre 2 et une abstention.

4 Vote et confiance

L'ensemble de la proposition est rejetée par 9 voix contre 2 et une abstention.

La confiance est accordée au rapporteur et au président pour la rédaction du rapport.

Le rapporteur,

M. Kalvin Soiresse Njall

Le président,

M. Manu Douette